

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 09804
Numéro SIREN : 849 777 941
Nom ou dénomination : GROUPE 750

Ce dépôt a été enregistré le 08/12/2023 sous le numéro de dépôt 152075

GROUPE 750
Société à responsabilité limitée
au capital de 6 000 euros
Siège social : 397 rue de Vaugirard
75015 PARIS
849 777 941 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE LA GÉRANCE DU 23 NOVEMBRE 2019

Au siège social, et le 23/11/2019

Le soussigné,
Monsieur DAMIEN DUQUESNE,
demeurant 44 RUE MAHIEU 02200 SOISSONS,

Gérant de la société GROUPE 750, société à responsabilité limitée au capital de 6 000 euros, divisé en 600 parts sociales, rappelle que :

- Suivant acte sous signature privée en date à PARIS du 23 novembre 2019, Monsieur Jean Baptiste DUQUESNE a cédé à la société H2O, 200 parts sociales de 10 euros lui appartenant dans la Société,
- Aux termes de l'article 24 des statuts : « Les décisions collectives statuant sur les comptes sociaux sont prises en assemblée générale. Sont également prises en assemblée générale les décisions soumises aux associés, à l'initiative soit de la gérance, soit du Commissaire aux comptes s'il en existe un, soit d'associés, soit enfin d'un mandataire désigné par justice, ainsi qu'il est dit à l'article « Assemblées générales » des présents statuts.
Toutes les autres décisions collectives peuvent être prises par consultation écrite des associés ou peuvent résulter du consentement de tous les associés exprimé dans un acte. »
- La collectivité des associés a autorisé à l'unanimité la cession par Monsieur Jean Baptiste DUQUESNE à la société H2O de 200 parts sociales lui appartenant dans la Société et agréé expressément la société H2O en qualité de nouvelle associée, en intervenant directement dans l'acte de cession de parts sociales signé le 23 novembre 2019 entre M. Duquesne et la société H2O,
- ladite collectivité a décidé, à l'unanimité dans ledit acte de cession de parts que l'article 7 des statuts serait de plein droit modifié à compter du 23 novembre 2019.
- un original de l'acte de cession a été déposé au siège social le 23 novembre 2019, contre remise par la gérance d'une attestation de ce dépôt.

PD

L.

DD

Ces déclarations faites, il constate que la modification statutaire susvisée est devenue définitive à la date prévue, soit le 23 novembre 2019, jour du dépôt de l'acte au siège social.

De tout ce que dessus, le gérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

DAMIEN DUQUESNE
Gérant



Bn